

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

DEC121298DR02

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Pierre et Marie Curie le 22/03/2010, portant création de l'unité mixte de recherche n°7075;

**Vu** la décision n° 08A12DSI du 19/12/2008 nommant monsieur Esmail Alikhani, directeur de l'unité de recherche n° 7075, intitulée Laboratoire de dynamique, interactions et réactivité (LADIR) ;

Considérant que Monsieur Thierry Seropian a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les délégations Paris A, Ile-de-France Est, Ile-de-France ouest et Nord et Paris Michel-Ange les 24-25-26/11/1998 et les 12-13-14/01/1999 ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Thierry Seropian, technicien est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° 7075, à compter du 01/01/2012.

Monsieur Thierry Seropian exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Monsieur Thierry Seropian est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12/04/2012  
Le directeur de l'unité  
Esmail Alikhani  
(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du chef d'établissement partenaire  
Le Président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz